



## DESCRIPTION DE POSTE & PROFIL SUGGÉRÉ POUR LES MEMBRES DU COMITÉ MONDIAL DU SCOUTISME

Approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme en septembre 1995, dernière mise à jour en février 2021

### 1. SITUATION GÉNÉRALE AU SEIN DES STRUCTURES DE L'OMMS

Le Comité Mondial du Scoutisme (CMS) joue un rôle central dans la gouvernance de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS). Le CMS agit au nom de la Conférence Mondiale du Scoutisme entre ses réunions, et traduit en pratique ses décisions, recommandations et politiques. Le CMS est donc investi d'un pouvoir de supervision, de nomination mais aussi budgétaire, relationnel et organisationnel considérable. Le CMS doit donc être efficace, efficient, responsable et transparent.

La division des responsabilités opérationnelles permet au CMS d'assumer son rôle de gouvernance. Le CMS supervise la gestion du Bureau Mondial du Scoutisme (BMS) et nomme son Secrétaire Général. De plus, il établit un cadre opérationnel constitué de groupes de travail de bénévoles qui, conjointement avec le personnel du BMS, s'occupent d'organiser les activités conformément à l'orientation stratégique du CMS.

Le CMS est responsable vis-à-vis de l'OMMS dans son ensemble. Le CMS doit communiquer avec, rendre compte à et impliquer les Organisations Scoutes Nationales (OSN) afin de garantir un niveau élevé de transparence et de surveillance des décisions prises entre les réunions de la Conférence Mondiale du Scoutisme.

### 2. LES MEMBRES

#### 2.1. Membres votants du CMS

Le CMS compte douze (12) membres votants. Ils sont chacun élus pour un mandat de trois (3) ans et peuvent se présenter une seule fois pour réélection.

#### 2.2. Membres d'office sans droit de vote du CMS

Les membres suivants sont membres d'office sans droit de vote du CMS:

- Le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
- Le Trésorier
- Les Présidents et Vice-Présidents de chaque Comité régional du Scoutisme
- Un membre du Comité de la Fondation du Scoutisme Mondial.

#### 2.3. Jeunes conseillers du CMS

Bien qu'ils ne soient pas membres du CMS, les six Jeunes conseillers élus par le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial prennent part à tous les aspects du travail du CMS et de ses structures subsidiaires, ils ont pleinement voix au chapitre.

### 3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

#### 3.1. Fonctions constitutionnelles du CMS

L'Article XIII.1 de la Constitution Mondiale stipule que:

« Le Comité Mondial du Scoutisme est l'organe exécutif de l'Organisation Mondiale. Ses membres devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit. »

L'Article XIV.1 décrit les fonctions du CMS comme suit:

- a) Agir au nom de la Conférence Mondiale du Scoutisme entre ses réunions ; donner effet à ses décisions, recommandations et politiques ; et la représenter aux événements internationaux et nationaux.
- b) Promouvoir le Mouvement scout partout dans le monde au moyen de visites, d'échanges de correspondance, de stages de formation et autres activités appropriées.
- c) Conseiller et aider les Organisations Membres en vue d'atteindre le but et de mettre en pratique les principes et la méthode du Scoutisme.



- d) *Recommander l'admission d'Organisations Scoutes Nationales demandant à être admises comme Membres et suspendre provisoirement la qualité de membre d'une Organisation Membre.*
- e) *Désigner les Organisations Scoutes Nationales accréditées.*
- f) *Préparer l'ordre du jour et les règles de procédure interne des réunions de la Conférence Mondiale du Scoutisme, en tenant compte des suggestions faites par les Organisations Membres, et nommer le président et le(s) vice-président(s) de la Conférence Mondiale du Scoutisme.*
- g) *Nommer le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale et nommer son adjoint ou ses adjoints sur la recommandation du Secrétaire Général; et contrôler la gestion du Bureau Mondial du Scoutisme.*
- h) *Approuver le budget annuel et les états financiers du Bureau Mondial du Scoutisme.*
- i) *Assumer la responsabilité de la collecte de fonds supplémentaires.*
- j) *Approuver les constitutions et autres règlements régissant les Régions.*
- k) *Nommer le Trésorier.*
- l) *Nommer les présidents des sous-comités et groupes de travail sur recommandation du Président du Comité Mondial du Scoutisme.*
- m) *Accorder un statut consultatif à telles organisations en mesure d'aider le Mouvement scout.*
- n) *Décider de l'attribution de décorations pour services rendus au Mouvement scout mondial.*
- o) *Coordonner les relations avec tous les organes de l'Organisation Mondiale.*
- p) *S'assurer que tous les organes agissent conformément à la Constitution de l'Organisation Mondiale.*
- q) *Faire en sorte que les risques auxquels l'Organisation Mondiale peut être amenée à faire face, quelle qu'en soit la nature, soient évalués et que des mesures de contrôle appropriées soient mises en place.*
- r) *Convoquer une réunion extraordinaire de la Conférence Mondiale du Scoutisme lorsque cela est nécessaire conformément à l'Article XII.*
- s) *Étudier des plans et des stratégies pour l'Organisation Mondiale et faire des propositions adéquates à la Conférence Mondiale du Scoutisme.*
- t) *Approuver l'acquisition ou la location de tout bien immobilier en vue de son utilisation ou occupation par l'Organisation Mondiale et s'assurer que le contrat de location ou l'acte de propriété est bien établi au nom de l'Organisation Mondiale conformément aux exigences légales.*
- u) *Procéder au suivi de l'exécution et de l'évaluation des programmes/activités du Bureau Mondial du Scoutisme.*
- v) *Recevoir des rapports annuels vérifiés consolidés du Bureau Mondial du Scoutisme.*
- w) *Assurer la liaison et promouvoir de bonnes relations avec la Fondation du Scoutisme Mondial et recevoir ses plans annuels et stratégies.*
- x) *Approuver la création et superviser la gestion de toutes les entités juridiques établies au nom de l'Organisation Mondiale.*
- y) *Superviser l'organisation des événements scouts mondiaux.*
- z) *Exercer les autres fonctions résultant de la présente Constitution.*

### **3.2. Réunions du CMS**

- Pendant les années durant lesquelles il n'y a pas de Conférence Mondiale du Scoutisme, le CMS se réunit de façon formelle deux fois par an, généralement en Mars et en Septembre. Une réunion dure normalement trois journées complètes (un week-end + vendredi).
- Pendant les années durant lesquelles il y a une Conférence Mondiale du Scoutisme, le CMS se réunit quatre fois.
  - Deux réunions de travail en mars et novembre normalement (c.-à-d. lorsque la Conférence se tient en juillet/août)
  - Une réunion de travail le jour qui précède la Conférence Mondiale du Scoutisme, sur le lieu de l'événement
  - Une réunion spéciale de trois jours avec comme but principal l'initiation du nouveau CMS, généralement en octobre



- Les réunions du CMS sont en général organisées au Bureau Mondial du Scoutisme Centre de Soutien Global à Kuala Lumpur, mais peuvent être tenues ailleurs, à la discrétion du CMS et tant que le budget le permet.
- L'ordre du jour provisoire et les documents connexes sont envoyés au préalable à chaque membre du CMS.
- En outre, le Comité de direction (composé du Président, des deux Vice-Présidents, d'un Jeune conseiller du CMS et du Secrétaire Général) se réunit régulièrement par voie électronique.

### 3.3. Structures subsidiaires du CMS

Selon l'Article XVI.6 de la Constitution, « *Le Comité Mondial du Scoutisme pourra établir de manière permanente ou à titre ad hoc tels comités subsidiaires et autres organes qu'il estime nécessaires à l'exécution de ses fonctions.* » Dans la pratique, lors des dernières périodes triennales, le CMS a mis en place un cadre opérationnel constitué de groupes de bénévoles qui, conjointement avec le BMS, travaillent à la réalisation des objectifs du Plan Triennal tel qu'approuvé. De plus, le CMS compte cinq Comités Permanents pour l'assister directement dans ses responsabilités en matière de gouvernance (Audit, Éthique, Finances, Distinctions Honorifiques). La plupart des réunions du cadre opérationnel et des Comités Permanents se font par des moyens électroniques, les réunions en présentiel ne sont organisées qu'en fonction des besoins et tant que le budget le permet.

### 3.4. Politique des dépenses du CMS

En application de la Résolution 2002-10, les membres du CMS prenant part aux réunions du CMS ou de ses comités subsidiaires ont le droit de demander le remboursement de leurs dépenses de voyage et d'hébergement, conformément à la politique des dépenses spécifique du CMS. Cette politique est <https://www.dropbox.com/s/i1uxug8bdqvd8mj/WOSM%20Volunteer%20Expenses%20Reimbursement%20Policy%20-%20Revised%20March%202017.pdf?dl=0> disponible ici et sur le Portail membres de scout.org (en anglais).

## 4. RÈGLEMENT DU CMS ET DES SES STRUCTURES SUBSIDIAIRES

En vertu de l'Article XVI.5, le CMS a adopté son propre règlement. Celui-ci énonce les processus et procédures qui régissent les activités du CMS et de ses comités subsidiaires, y compris le règlement pour les membres du CMS, les réunions, les relations avec d'autres entités, etc. Ce règlement est à présent disponible pour toutes les OSN et est revu et approuvé par tout nouveau membre du CMS.

Il est vivement recommandé à chaque candidat de relire attentivement la version actuelle de ce document pour approfondir sa compréhension des opérations et des devoirs du CMS. Le document est [https://www.scout.org/sites/default/files/media-files/Standing%20Orders%20WSC\\_EN%20201711.pdf](https://www.scout.org/sites/default/files/media-files/Standing%20Orders%20WSC_EN%20201711.pdf) disponible ici et sur le Portail membres de scout.org.

## 5. ÉVÉNEMENTS MONDIAUX

- L'hôte de la **43e Conférence Mondiale du Scoutisme** et du **15e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial** de 2024 sera choisi lors de la Conférence Mondiale du Scoutisme en août 2021.
- Le **25e Jamboree Scout Mondial** aura lieu du 1 au 12 août 2023 à Saemangeum, République de Corée. L'hôte de cet événement est l'Association Scoute de Corée. L'hôte du **26e Jamboree Scout Mondial** de 2027 sera choisi pendant la Conférence Mondiale du Scoutisme en août 2021.
- Le **16e Moot Scout Mondial** aura lieu en Irlande du 18 au 28 juillet 2022 L'hôte du **17e Moot Scout Mondial** de 2025 sera choisi pendant la Conférence Mondiale du Scoutisme en août 2021.
- Le CMS nomme d'ordinaire quelqu'un pour assurer le lien avec les hôtes de ces événements.

### 6. Conférences Régionales du Scoutisme et autres activités

En vertu de l'Article XX de la Constitution, « *Peuvent être établies, conformément aux exigences de la présente Constitution, des Régions composées de Membres de l'Organisation Mondiale qui désirent se regrouper à l'intérieur de zones géographiques qui seront définies de temps à autre par le CMS* ». Il y a actuellement six Régions au sein de l'OMMS: Afrique, Arabe, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe et Interamérique.

Chaque Région organise une Conférence Régionale tous les trois ans, ainsi que plusieurs réunions de Comité Régional et de nombreuses activités régionales. Les prochaines Conférences Régionales auront lieu en 2022.



## **7. RÔLES DE LIAISON AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS**

Le CMS nomme habituellement des membres ou représentants pour assurer la liaison avec certains partenaires externes. Parmi ces partenaires se trouvent notamment la Fondation du Scoutisme Mondial, l'AMGE, KISC, ainsi que d'autres organisations non scouts.

### **7.1. Organisations disposant d'un statut consultatif auprès du CMS**

Par le passé, un certain nombre d'organisations se sont vu accorder un statut consultatif auprès du CMS. Celles-ci incluent:

- le Conseil des Protestants dans le Guidisme et le Scoutisme (CPGS),
- le Lien International des Scouts Orthodoxes Chrétiens (DESMOS),
- la Conférence Internationale Catholique du Scoutisme (CICS),
- l'Amitié Internationale Scoute et Guide (AISG),
- le Forum International des Scouts Juifs (FISJ),
- l'Union Internationale des Scouts Musulmans (UISM),
- le Conseil Mondial des Scouts Bouddhistes (WBSC),
- l'Union Parlementaire Mondiale du Scoutisme (UPMS).

Au début de chaque mandat du CMS, le statut des ces organisations est révisé conformément à la [politique d'octroi du statut consultatif auprès du CMS](#). Les membres du CMS peuvent être appelés à exercer un rôle de liaison avec ces organisations et assister à leurs conférences et réunions. La fonction spécifique du membre du CMS peut varier d'une organisation à l'autre, en fonction des statuts de l'organisation elle-même.

## **8. TÂCHES SPÉCIALES**

En fonction des besoins résultant du travail du CMS.



## MEMBRES DU COMITÉ MONDIAL DU SCOUTISME PROFIL SUGGÉRÉ

*Approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme en septembre 1995, dernière mise à jour en février 2021*

Selon l'Article XIII.1 de la Constitution Mondiale, les membres du CMS « [...]devront étudier les intérêts du Mouvement pris dans son ensemble, sans se considérer eux-mêmes ni être considérés comme les représentants de quelque Organisation Membre ou de quelque Région que ce soit. »

Cela signifie que chaque candidat(e)s au CMS doit

- respecter le [Code de Conduite pour les élections de l'OMMS](#) en tant que candidat
- Se conformer aux critères d'« [À l'abri de la maltraitance](#) » et au [Code de Conduite](#) de l'OMMS, lorsqu'il est élu, en tant que membre
- être membre inscrit de l'OMMS, en accord avec la [Résolution 1999-07](#), et être nommé par une Organisation Membre de l'OMMS
- démontrer un véritable engagement envers le Scoutisme, accompagné d'une compréhension ou expérience du Scoutisme Mondial
- comprendre la [Stratégie pour le Scoutisme](#) actuelle, avoir la capacité et la volonté de répondre de façon créative et déterminée aux défis auxquels est confronté le Scoutisme Mondial; être capable de motiver et d'inspirer les autres membres du CMS, ainsi que les autres leaders du Scoutisme Mondial, à remplir notre Mission de façon constructive et positive
- jouir d'une bonne santé et être en mesure de voyager pour au moins deux réunions du CMS par an et pour d'autres événements (scouts) internationaux qui pourraient requérir sa présence
- être prêt à consacrer un temps considérable à son rôle, notamment réagir régulièrement à des documents, des rapports et des courriers
- être capable de respecter les délais et assumer ses responsabilités
- faire preuve de motivation au moment de coopérer avec les autres membres du CMS pour servir, personnellement et de façon non partisane, les seuls intérêts de l'OMMS dans la réalisation de sa Mission & Vision, sans ambition personnelle ou recherche de prestige
- être déterminé et non partisan dans ses décisions, être tolérant lors de leur mise en oeuvre, avoir le courage de recommander ce qui est juste, même si cela s'avère impopulaire
- être prêt à exercer un rôle de gouvernance/supervision et à procéder à des nominations pour les rôles opérationnels
- être prêt à examiner et prendre des décisions concernant les recommandations de sanctions suggérées par le Comité d'éthique, en accord avec la [Politique de plaintes de l'OMMS](#)
- être sensible aux relations interculturelles, en avoir l'expérience, aborder respectueusement les inquiétudes et opinions d'autrui
- pouvoir travailler dans un contexte intergénérationnel et encourager la participation totale des jeunes à tous les niveaux du processus de prise de décision de l'OMMS
- être capable de communiquer en anglais ou en français
- exercer son jugement en toute indépendance
- faire preuve d'esprit d'équipe pour poser les conditions propices à l'harmonie et l'unité des membres du CMS
- avoir une conscience aiguë des responsabilités éthiques et professionnelles qui incombent aux membres du CMS vis-à-vis de l'OMMS et plus encore
- s'inspirer des principes et valeurs du Scoutisme dans toutes ses actions et décisions

\* \* \*